

ACME-Pays des Paillons
B.P. n° 5, 06391 CONTES

Bonjour à tous,

MARDI 31 MARS À 9h

RENDEZ-VOUS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

POUR APPORTER NOTRE SOUTIEN

AU MAIRE DE PEILLON

Comme vous le savez, suite aux arrêtés préfectoraux qui autorisent Vicat à coinciner 105 000 tonnes de déchets (dont 30 000 t de mâchefers à incorporer dans le ciment), M. Maria, maire de Peillon, a pris un arrêté municipal interdisant la traversée de Peillon aux poids lourds transportant les déchets.

Le préfet a attaqué cet arrêté au TA. Les conclusions seront rendues le 31 mars.

Le maire de Peillon et sa commune ne sont pas seuls et nous devons le faire savoir par notre présence nombreuse et toujours déterminée.

Les enjeux sont de plus en plus de taille, et nous devons **de plus en plus nombreux** manifester notre opposition à voir nos vallées devenir la grande poubelle incinératrice du département.

EN EFFET :

Vous avez peut-être lu dans la presse que le préfet et le président du conseil général s'accordent à vouloir diriger vers nos cimenteries les déchets qui ne seront plus acceptés sur le site de la Glacière à Villeneuve-Loubet. Pour eux, LA solution c'est l'incinération en cimenterie. M. Ciotti, nouveau président du Conseil Général, prend une position complètement opposée à celle de son prédécesseur.

Tout cela bien sûr sans attendre les résultats des études en cours, et en contradiction avec la motion prise par le conseil général à l'unanimité en 2006.

Et encore : vous le savez sans doute, le plan départemental des déchets est en révision. Or, nous observons une volonté de faire apparaître les cimenteries comme les incinérateurs qui sauveront la mise pour l'élimination des déchets qui reste un problème sérieux dans le département faute d'avoir pensé des solutions alternatives à l'incinération.

CETTE SITUATION EST TRÈS GRAVE :

- parce que malheureusement, c'est dans nos vallées que se trouvent les deux seules cimenteries du département

- parce que vouloir incinérer en cimenterie c'est une "idiotie", rapport à la qualité de l'incinération (nous avons déjà développé par ailleurs que rien ne garantit une

incinération parfaite)

- parce que nos routes ne sont pas adaptées à une surcharge de poids lourds

- parce que nos cimentiers vont, très probablement, être autorisés à incinérer bien plus que ce qui leur est accordé actuellement : en effet leur "capacité d'incinération" peut aller jusqu'à au moins 40% de leur production (pour Lafarge, cela peut aller jusqu'à 200 000 tonnes de déchets, pour Vicat jusqu'à 400 000 tonnes de déchets !!)

VOUS VOUS VOYEZ GRÂCE À LA VOLONTÉ DU PRÉFET ET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL AVEC 600 000 TONNES DE DÉCHETS ? A 25 tonnes par camions, cela représente plus de 100 camions par jour sur nos routes en supplément, dont les 2/3 pour la traversée de Borghéas !!

- parce que nous attendons de nos responsables une attitude responsable, c'est-à-dire des prises de décisions autrement que dans l'urgence, et que cela fait des années que nous demandons une vraie réflexion sur ce problème de l'élimination des déchets.

Vous l'avez compris : nous devons renforcer notre mobilisation au sein des associations et du collectif d'opposition aux brûlages des déchets en cimenteries. Nous comptons sur vous, venez nombreux et soyez prêts à d'autres actions.

Merci à tous,

pour ACME, Nadine BROCH